



# FEUILLE D'INFORMATION

Unité de coordination Hautes écoles & droit | 15.3.2021

## Reconnaissance des diplômes étrangers par la CDIP: informations générales sur la procédure et le nombre des reconnaisances

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, le Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est chargé d'examiner des diplômes d'enseignement étrangers et des diplômes de pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et enseignement spécialisé), de logopédie et de psychomotricité obtenus à l'étranger afin d'établir, le cas échéant, leur équivalence avec un diplôme suisse correspondant.

### Conditions et procédure

Une demande de reconnaissance ne peut être examinée par le Secrétariat général de la CDIP que si le diplôme concerné a été délivré par l'Etat et qui permet d'exercer pleinement et sans restriction la profession dans le pays de provenance. Par ailleurs, de très bonnes compétences dans l'une des langues nationales suisses sont de rigueur (voir notice explicative Connaissances linguistiques requises). Dans une prochaine étape, le Secrétariat général de la CDIP procède à un examen d'équivalence avec la formation Suisse correspondante. Si cette comparaison aboutit à l'équivalence des deux formations, la CDIP établit une reconnaissance valable dans toute la Suisse. La reconnaissance d'un diplôme étranger garantit les mêmes droits d'accès à la profession que le diplôme suisse correspondant. On ne connaît cependant pas le nombre de personnes qui, une fois leur diplôme reconnu, exercent effectivement leur profession en Suisse.

Si des différences substantielles sont constatées entre la formation dispensée dans le pays de provenance et la formation suisse, la personne doit s'acquitter de mesures compensatoires. Dans environ 14 % des demandes, la reconnaissance ne peut être accordée qu'après l'accomplissement de mesures compensatoires. Si les déficits constatés par rapport à la formation suisse sont tels que les deux formations ne peuvent pas être considérées comme comparables, la demande de reconnaissance est rejetée.

### Nombre de diplômes reconnus depuis 2009

A) Diplômes d'enseignement	Nouveau recensement*											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
Préscolaire/primaire	101	162	235	225	225	253	373*	315*	297*	275*	279*	283*
Secondaire I	100	168	186	166	206	174	232*	223*	201*	189*	185*	182*
Secondaire II (école de maturité)	95	133	167	144	198	185	203*	193*	167*	175*	158*	157*
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>463</b>	<b>588</b>	<b>535</b>	<b>629</b>	<b>612</b>	<b>808*</b>	<b>731*</b>	<b>665*</b>	<b>639*</b>	<b>622*</b>	<b>622*</b>

B) Diplômes de pédagogie spécialisée	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
Education précoce spécialisée et enseignement spécialisé	33	37	50	46	23	26	29*	24*	26*	18*	18*	36*
Logopédie et psychomotricité	50	49	48	80	71	65	76*	89*	69*	84*	70*	60*
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>126</b>	<b>94</b>	<b>91</b>	<b>105*</b>	<b>113*</b>	<b>95*</b>	<b>102*</b>	<b>88*</b>	<b>96*</b>

\*Depuis 2015, le nombre de décisions par catégorie professionnelle (A et B) est enregistré au lieu du nombre de personnes. Une demande de reconnaissance peut contenir plusieurs requêtes.

Pour comparaison: en Suisse, environ 118'000 personnes (sans compter les professionnels du domaine pédago-thérapeutique) enseignent dans les degrés concernés (préscolaire, primaire, secondaire I et écoles de maturité).

### Demandes enregistrées

Le nombre de demandes de reconnaissance est passé de 403 en 2005 à 1220 en 2013. À partir de 2014, le nombre des demandes est tombé en dessous de 1000 demandes. En 2020, 815 demandes de reconnaissance ont été déposées. La majorité des demandes (environ 82 %) concernent la reconnaissance d'un diplôme d'enseignement, les autres demandes concernent le domaine pédago-thérapeutique. Deux tiers des demandes proviennent de pays voisins, près d'un quart d'autres pays UE et environ 9 % de pays hors UE.

### Contact

Secrétariat général de la CDIP, Unité de coordination Hautes écoles & droit  
+41 31 309 51 11, [edk@edk.ch](mailto:edk@edk.ch)